



## Fausse declaration sur tout a l'egout

Par **bibidesbois**, le **13/02/2009** à **10:44**

bonjour,

j'ai acheté une maison il y a presque 3 ans, cette maison n'était pas reliée au tout à l'égout; je n'arrive pas à me rappeler si nous étions au courant ou pas à la signature mais ca, c'est pas grave; sur le contrat fait devant notaire, il est bien écrit que le vendeur declare que la maison est raccordé au tout à l'egout; aujourd'hui la fosse ayant des problemes, nous nous raccordons , nous sommes les seuls du quartier à ne pas l'etre, cette maison aurait du l'etre depuis plusieurs années et donc nous payons depuis 3 ans l'assainissement .

bref, cela va nous couter tres cher puisqu'il faut en plus une pompe de relevage (plus de 3000€ en tout).etant depuis peu au chomage,je voudrais que le vendeur "paye" sa fausse declaration devant notaire.

le notaire me dit qu'il n'est pas sur que je puisse attaquer le vendeur car ca fait longtemps maintenant que j'aurais du le faire.

qu'en pensez vous?

merci

carole